



Piéton, cycliste, partageons la route en toute sécurité



Les règles ci-dessous ont été mélangées. Je retrouve celles du cycliste et du piéton.
Attention, certaines règles peuvent convenir à la fois au cycliste et au piéton!

12 règles

- 1 Je respecte le code de la route (panneaux, feux, priorités).
- 2 Je ne traverse ni devant ni derrière un bus. Je risque de ne pas être vu par les conducteurs des voitures.
- 3 Je signale mes changements de direction.
- 4 L'éclairage est obligatoire la nuit et le jour en cas de mauvaise visibilité.
- 5 Je dois emprunter le passage piéton pour traverser la rue, s'il est à moins de 50 mètres.
- 6 Je circule exclusivement sur le côté droit de la chaussée.
- 7 Je circule sur les trottoirs, et les accotements s'ils sont praticables.
- 8 Je ne circule pas sur les trottoirs si j'ai plus de huit ans.
- 9 Je porte un gilet rétro-réfléchissant pour ma sécurité.
- 10 Je traverse la rue au plus court s'il n'existe pas de passage piéton à proximité.
- 11 Je dois circuler sur les bandes ou pistes cyclables quand elles existent.
- 12 Je dois rester particulièrement vigilant aux abords des arrêts de bus : des piétons peuvent surgir.

Je reporte chaque numéro de la règle qui correspond à chaque usager de la route : piéton ou cycliste.

Les règles du piéton



Les règles du cycliste

